

**Présents** : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Mireille TISSOT-ROSSET, Patrick DEHONDT, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Denis ZUCCONE.

**Absent** : (excusé) : Sébastien DRION.

**A donné pouvoir** :

Sébastien DRION a donné pouvoir à Patrick DEHONDT.  
Patrick DEHONDT a été élu secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2023** : approuvé à l'unanimité.

**Suivi des dossiers d'urbanisme** : Cf tableau présenté en séance.

**Bois/Forêt : Etat d'assiette de coupes année 2024** :

Le Maire rappelle l'obligation pour la commune de respecter la programmation des coupes.  
528 m3 sont réalisables pour l'année 2024.

D'autre part, il serait souhaitable de remettre en question la possibilité de coupes affouagères mises à disposition en bords de route. Denis ZUCCONE se rapprochera de l'ONF pour évoquer ce sujet.

- **Délibération adoptée à l'unanimité suite à la proposition de l'ONF.**

**Finances** : Retrait d'une délibération concernant les amortissements, modification de date au 1/10/2023.

- **Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Finances** : Taxes sur les résidences secondaires :

Le Maire présente aux membres du Conseil un document général sur l'état des recettes « Taxe d'habitation Résidences Secondaires », à l'échelle de la CCVT.

La commune du Bouchet-Mont-Charvin est désormais éligible à la majoration de ces taxes (pour information cette augmentation n'est pas compatible avec la taxe sur les locaux vacants et entraîne sa disparition)  
Cette démarche vise à cibler les résidences secondaires occupées partiellement par leur propriétaire respectif ou louées pour de courte période dans l'année.

Le document présente également une simulation de recettes générées avec différentes options d'augmentation de 5% à 60%.

Pour information, certaines communes de la C.C.V.T. se sont d'ores et déjà prononcées pour des majorations de 60%.

Le débat fait ressortir un accord de principe général sur cette majoration (à l'unanimité).

Cependant, les propositions de majoration de 5 à 60% suscitent des interrogations multiples.

Après un tour de table, il est proposé de voter cette majoration pour un taux de 30%.

- **Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Classement voie communale** :

A la demande d'un riverain qui souhaite réaliser un petit mur de soutènement contigu à la voie communale du Chemin des Sangliers (secteur Banderelle) et après observation du site, le Maire propose :

- de classer le début du Chemin rural du Terrel, à Banderelle, en voie communale sur 35 ml ;
- de laisser le reste en Chemin Rural ;
- et de classer la parcelle section B n° 3158 dans le domaine public.

- **Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Travaux Voirie** :

Après estimation du coût des travaux sur le secteur des Petits Liaudes/la Perrière (base rapport géotechnique Equaterre), le budget alloué pour 2023 ne permettra pas de réaliser la totalité du secteur envisagé, il est donc proposé de s'en tenir au budget alloué (72.000 € TTC).

La consultation pour ces travaux est en cours et devrait permettre de réaliser environ 170ml de tranchée drainante et de réfection du profil de la chaussée.

Le secteur défini se situe pour 2023 entre l'accès de la propriété de Monsieur Roland THIAFFEY et le carrefour avec le Chemin de la Perrière.

D'ores et déjà, il est proposé aux membres du Conseil de réaliser une deuxième tranche en 2024 sur le secteur des Petits Liaudes.

Dans cette attente, le revêtement de chaussée sera réalisé en enduit bicouche (marché d'enrobés) afin de permettre la réalisation d'autres travaux en amont et dans l'attente d'un revêtement définitif en enrobé en 2025.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à attribuer ces travaux courant septembre dans la limite de ce montant afin de ne pas retarder leur réalisation.

Par ailleurs, l'entreprise COLAS intervient sur le secteur de Cons pour les réfections de voirie du hameau dès le lundi 11/9/2023 pour un devis estimatif de 17.000 € TTC.

Des travaux de voirie auront lieu également à hauteur de la Montée du Cimetière d'ici début octobre 2023 (COLAS). Cependant, il sera important de réaliser, au préalable, une chambre de vanne.

Enfin, d'autres travaux divers de chaussée (assainissement pluvial) ont été confiés à l'entreprise BEBER TP. (cf tableau général)

### **RPQS Eau Potable et Assainissement Non Collectif :**

Vincent Pasquier présente les résultats RPQS de la distribution en eau potable.

Pas d'observation sur la qualité de l'eau qui présente de très bons résultats généraux (nette amélioration en analyse biologique).

Il rappelle que de nombreuses fuites sur le réseau ont été détectées et réparées en 2022.

Concernant les taux de consommation, les réservoirs des FRASSES et de NANT BLANC présentent des taux de rendement très faible (de l'ordre de 16%) alors que celui de Banderelle est de 74%.

Vincent Pasquier évoque la possibilité de relier le réseau des Frasses à celui de Banderelle.

Par ailleurs, les travaux de récolement confié au Cabinet CICL avancent à grand pas.

Plusieurs réunions de travail avec Guy AVET-FORAZ ont permis l'élaboration d'un véritable document de connaissance de nos réseaux et ce, avec une nette amélioration sur la lisibilité et l'exactitude.

Concernant l'assainissement non collectif, il n'y a pas d'évolution récente. Pour rappel, le marché des contrôles des systèmes ANC a été attribué à la société LABEL'EAU jusqu'en 2025 et le retard généré par la période COVID-19 a été rattrapé.

Concernant l'assainissement collectif du chef-lieu, les travaux de réflexion sont en cours, les services du Département ont réalisé un cahier des charges qui doit maintenant nous permettre de consulter des bureaux de maîtrise d'œuvre afin d'avancer sur ce sujet.

Une dernière démarche sera réalisée auprès de la commune de Serraval afin de valider ou de clore définitivement l'option d'un rapprochement de nos travaux dans ce domaine.

### **Régie d'électricité de Thônes :**

Compte tenu de la reprise des travaux SOGEREL par BARRACHIN TP, les travaux d'enfouissement entre La Savatte et les Dzeures vont pouvoir être effectués.

Laurent Gevaux rappelle la définition du projet qui va nettement améliorer la pérennité de nos lignes Basse Tension sur ce secteur et permettre de renforcer la puissance disponible aux Dzeures.

Le coût des travaux est de 73.500 € avec un reste à charge de 14.700 € pour la commune.

D'autre part, Laurent Gevaux rappelle la modification de tarif pour la salle des fêtes (passage du tarif jaune au tarif bleu). Coût du branchement : 483 € TTC, ce montant pourra être amorti en moins d'un trimestre compte tenu des gains espérés.

### **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :**

Laurent Gevaux rappelle le fondement de ce plan, essentiel à la sécurité de notre commune et définissant des modalités de mise en place de cellule de crise en cas de coup dur.

Afin de rendre opérationnel ce PCS, Laurent Gevaux, aidé par un agent de la C.C.V.T., propose la mise en place d'un exercice réel qui aura lieu le 5/12/2023 à 15h00 et qui concernera l'ensemble des élus, des personnels et des tiers éventuels.

Il est demandé à Laurent Gevaux de nous rappeler prochainement les différentes missions qui pourraient nous concerner.

Cet exercice nécessitera la réalisation d'au moins deux réunions préparatoires.

### **Information juridique :**

Requête du Tribunal Administratif pour l'annulation de deux arrêtés de voirie.

Cette requête nécessite de solliciter un avocat spécialisé pour assurer notre défense. Le coût des honoraires sera pris en charge à la hauteur plafond de 2.000 euros par notre assurance, la SMACL. Le Cabinet retenu est CDMF Avocats Affaires Publiques à Grenoble.

### **Projet Terrain de jeux :**

Après vérification des capacités du maître d'œuvre, Le Maire propose de retenir l'offre des « Jardins Nomades ». Proposition acceptée à l'unanimité. (Pas de délibération)